



N°2026-18

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE
DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Membres

Effectif légal **16**
(dont 2 syndics suppléants et 2
conseillers municipaux ne
participant pas au vote)

En exercice **15**

Présents **14**

Pouvoirs **1**

Vote pour **12**

Vote contre **0**

Abstention **0**

Ne participe pas au vote **3**

Syndic suppléant : 1

Maire-adjoint : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, se sont réunis en session ordinaire au siège, les membres du Conseil syndical de l'ASA du Parc de Maisons-Laffitte sous la présidence de Monsieur LEJEALLE François, président

Date de convocation du conseil : **Le 18 septembre 2026**

PRÉSENTS :

Membres du Conseil

François LEJEALLE (président)

Pierre LIEBAERT (vice-président)

Frédéric CERTAIN (syndic)

Jean-Jacques CHIOZZI (syndic-vice-président d'honneur)

Jean-Michel DEBRAT (syndic suppléant)

Frédéric DELMAS (syndic)

Jean-Luc GAYET (syndic)

Sabine MARNIQUET (syndic)

Natacha MONNET (syndic)

Jean-Luc POTTIER (syndic)

Philippe TROUKENS (syndic)

Sophie YOLDJOGLOU (syndic)

REPRÉSENTÉS :

Nathalie PASSEDOUET (syndic) représentée par Sabine MARNIQUET

Elus municipaux

Tania GÜNTHER-FUMAT (Maire-Adjoint)

Philippe LIÉGEOIS (Maire-Adjoint)

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
POUR LE MARCHÉ DES TRAVAUX DE VOIRIE 2027-2030**

LE CONSEIL SYNDICAL

VU l'article 26 de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires,

VU le décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée dans ses articles 26,28 et 44,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

VU l'article 37 des statuts du 15 juin 2021 approuvés par l'arrêté préfectoral n° 78-2021-09-02-00005 du 02 septembre 2021,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour le marché d'entretien et de réfection de la voirie du Parc,

CONSIDÉRANT les règles de composition et de fonctionnement de la commission d'appel d'offres fixées à l'article 37 des statuts.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **DÉSIGNE** les membres de la commission d'appel d'offres pour le marché de travaux d'entretien et de réfection de la voirie des voies du Parc comme suit :

Les membres à voix délibérative :

En tant que membres titulaires :

- François LEJEALLE, président de la commission, avec voix prépondérante
- Pierre LIEBAERT
- Sabine MARNIQUET

En tant que membres suppléants :

- Jean-Jacques CHIOZZI
- Frédéric DELMAS



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Maisons-Laffitte, le 25 septembre 2026

Second signataire

Le président

Pierre LIEBAERT

François LEJEALLE

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Publié le : **25 septembre 2026**

Transmis à la Préfecture de Versailles le : **25 septembre 2026**